

sfodf infos

Société Française
d'Orthopédie Dento-Faciale

L'ÉDITORIAL
Olivier SOREL

En cent ans d'existence, l'évolution
de notre profession a été marquée
par de nombreuses étapes.

Chers sociétaires,

La SFODF s'apprête à fêter ses **100 ans à Lyon** où elle a été fondée par Monsieur Quintero en 1921.

Scientifique, la SFODF a beaucoup évolué avec l'orthodontie tout au long de ces années qui ont vu des conflits, des guerres, des crises... et des crises sanitaires comme celle que nous vivons aujourd'hui. Elle a su faire face et grandir, devenir **une société reconnue d'utilité publique**, puis **une société savante reconnue par les autorités**.

Nouvelle étape récente : **la qualité de membre titulaire reconnue** par le Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes, en accord avec la décision du Conseil d'État, donne la possibilité d'exciper dorénavant ce titre sur les supports professionnels.

Cela confère à la SFODF une responsabilité vis-à-vis de ses membres, mais aussi des patients. Pour être titulaire de la SFODF, il est nécessaire de présenter trois travaux scientifiques dont la présentation de cas traités acceptés par un jury. Cette procédure est le gage de la qualité du travail fourni dont le but essentiel est, en premier lieu, de servir notre Société.

Nous espérons que cette reconnaissance motive les sociétaires non titulaires à s'engager dans cette voie, sûrement difficile mais ouverte à tous.

100 ans d'existence ; l'évolution de notre profession a été marquée par de nombreuses étapes. La première a été le temps de l'Orthopédie avec, en France, Pierre Robin ; la SFODF était dans les limbes, la stomatologie était une spécialité médicale et l'orthodontie commençait à naître aux États-Unis avec Angle. La dentisterie, avec sa précision et sa rigueur, montrait son efficacité. La spécialité orthodontique se profilait. La médecine et l'odontologie ont évolué de concert vers une spécialité presque commune d'ODMF et d'ODF. Aujourd'hui réunis au sein d'un même **Conseil national professionnel (CNP)**, nous ne pouvons que nous enrichir les uns des autres. Notre CNP a rejoint la Fédération des Spécialités Médicales. Lors de nos réunions scientifiques, le choix de nos orateurs est guidé par l'intérêt des contenus et non par le chemin de formation de son auteur.

Je suis fier que la SFODF fasse partie de ce CNP qui porte les valeurs de ma spécialité : l'Orthodontie.

Olivier SOREL
Président du Conseil
d'administration de la SFODF

Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale

SOMMAIRE



ÉDITO D'OLIVIER SOREL

→ page 1



CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL

→ page 2-3



MEMBRES TITULAIRES DE LA SFODF

→ page 4-7



CONDITIONS DE TITULARISATION

→ page 8-9



LYON 2021

→ page 10-13



ORTHODONTIE FRANÇAISE ADDENDUM DE L'ANNUAIRE 2020

→ page 14



CONFÉRENCE DE PRESTIGE

→ page 15



AGENDA

→ page 16



Votre Conseil National Professionnel vient d'être créé !

Qu'est-ce qu'un CNP ?

Le Conseil National Professionnel (CNP) consiste en un regroupement des professionnels issus des différents organismes représentatifs d'une spécialité donnée. Il est régi par une double gouvernance scientifique et professionnelle et a pour but l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles. Chaque CNP est constitué de membres des sociétés savantes de la spécialité médicale concernée, notamment des syndicats professionnels de médecins libéraux et de médecins hospitaliers.

Pour chaque profession ou spécialité, les conseils nationaux professionnels proposent un parcours pluriannuel de développement professionnel continu (DPC) qui permet à chaque professionnel de satisfaire à son obligation (Art. 4021-3 du Code de la santé publique). En complément de celles déjà définies dans le cadre du DPC, les Conseils nationaux professionnels sont désormais chargés en matière de formation professionnelle (Décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019) :

- de contribuer à analyser et à accompagner l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé à travers notamment la définition de référentiels métiers et de recommandations professionnelles (Art. D4021-2-1 du Code de la santé publique) ;
- d'organiser, en accord avec toutes les spécialités concernées, des modalités de coordination pour les surspécialités communes à plusieurs spécialités correspondant à des formations spécialisées transversales, lorsqu'à l'initiative de plusieurs Conseils nationaux professionnels une structure fédérative est créée (Art. D4021-2-2 du Code de la santé publique).

LA CRÉATION DU CNP ODF-ODMF

Il a donc semblé tout à fait opportun, compte tenu de notre spécialité, de fonder un CNP propre à notre spécialité en se démarquant du CNP Odontologie en cours de création.

Le 24 avril 2019 à 19 heures, les fondateurs de l'association CNP ODF-ODMF se sont réunis en assemblée générale constitutive à la SFODF, 15 rue du Louvre, 75001 Paris.

COMPOSITION DU BUREAU

Président du CNP ODF-ODMF : Michel LE GALL
Vice-Président du CNP : Patrick GOUDOT
Secrétaire : Alain BERY
Trésorier : Jean-Baptiste KERBRAT

La gouvernance est assurée par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le bureau restreint et par les différentes composantes de la spécialité à parité.

LA CRÉATION DU CNP ODF-ODMF EST PARUE AU JOURNAL OFFICIEL LE 04 MAI 2019.

L'association est dirigée par un conseil d'administration de neuf membres, élus par l'assemblée générale parmi trois collèges et organismes associés :

Collège universitaire :

Le Collège des Enseignants en Orthopédie Dento-Faciale
Michel LE GALL

Le Collège National des Enseignants de Chirurgie Maxillo-Faciale, Stomatologie et Chirurgie Orale
Patrick GOUDOT

Collège des sociétés savantes :

Olivier SOREL (SFODF)
Jean-Baptiste KERBRAT (SMODMF)

Collège des syndicats :

Yves TRIN (SFSO)
Nicolas GOOSSENS (SODF)
Patrick PERNET (SFM0)

Organismes et sociétés associés :

La Fédération Française d'Orthodontie (FFO) :
Monique CHOUVIN (SFODF)
Alain BERY (SFODF)

Le Conseil National de l'Ordre des Chirugiens-Dentistes (CNO)

Le Conseil National des Universités (CNU)





SES OBJECTIFS

Le **Conseil national professionnel des orthodontistes** est l'interlocuteur privilégié de la profession pour coordonner la réflexion en matière de formation continue en orthopédie dento-faciale et en orthopédie dento-maxillo-faciale et a pour objectifs notamment :

- l'organisation d'une réflexion commune et indépendante sur le développement professionnel continu,
- les orientations prioritaires et le parcours pluriannuel,
- l'évolution des connaissances et des compétences,
- l'accréditation de la qualité des pratiques professionnelles,
- l'analyse professionnelle des recommandations et référentiels,
- la définition des orientations prioritaires en orthopédie dento-faciale et en orthopédie dento-maxillo-faciale,
- tout autre sujet relatif à la qualité des pratiques.

Le CNP ODF-ODMF aura un rôle primordial dans la mise en œuvre du Développement Professionnel Continu des orthodontistes (DPC) par l'intermédiaire de son Comité d'organisation du DPC.

Les membres fondateurs du CNP ODF-ODMF restent les effecteurs dans leurs domaines respectifs, mais ils s'accordent pour reconnaître le CNP ODF-ODMF comme l'interlocuteur privilégié de la profession pour coordonner la réflexion sur tout ce qui concerne les domaines suscités.

Depuis peu, le CNP ODF-ODMF a intégré la **Fédération des Spécialités Médicales (FSM)** regroupant 41 CNP et 5 CNP associés.

La FSM est un partenaire du Ministère de tutelle comme conseiller et pour assurer la promotion et le déploiement des politiques publiques majeures du champ de la santé. Elle contribue à la structuration des CNP, au déploiement du DPC, à la qualité et à l'indépendance de l'expertise, à l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé.

Elle a notamment pour missions :

- de coordonner des travaux sur des sujets d'intérêt commun afin d'encourager les approches transdisciplinaires et les synergies entre CNP, en particulier dans le champ du DPC et du maintien des compétences des médecins ;
- d'être force de propositions pour l'amélioration de la qualité des soins, de l'efficacité des prises en charge ;
- d'assurer une représentation auprès des pouvoirs publics.

La FSM se veut transversale et subsidiaire, ce qui lui permet de mener une réflexion constructive sur des thèmes communs, au service des CNP, en partenariat avec les autres acteurs du monde de la santé, en veillant à ne pas se substituer aux CNP dans leur représentativité propre.

LES MEMBRES FONDATEURS SONT :

- La Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale (SFODF) ;
- La Société Médicale d'Orthopédie Dento-Maxillo-Faciale (SMODMF) ;
- Le Collège des Enseignants en Orthopédie Dento-Faciale (CDEODF) ;
- Le Collège National des Enseignants de Chirurgie Maxillo-Faciale, Stomatologie et Chirurgie Orale (CNECMFSCO) ;
- Le Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie (SFSO) ;
- Le Syndicat des Orthodontistes de France (SODF) ;
- Le Syndicat Français des Médecins Orthodontistes (SFM0).

Une réflexion commune et indépendante sur le développement professionnel continu.

Contacter le CNP :

CNP ODF-ODMF
SFODF - Boîte 45
15, rue du Louvre,
Bât. 2, Rdc
75001 Paris

Email : sfodf@sfodf.org



Membre titulaire de la SFODF

Un statut reconnu par nos instances ordinales !

La SFODF, **votre société scientifique**, regroupe plus de 2 000 membres français et étrangers parmi les orthodontistes, les chirurgiens-dentistes, les stomatologistes et les étudiants en spécialité, et représente aujourd'hui plus des deux tiers des praticiens français exerçant l'orthodontie.

Depuis sa création, en 1921, les buts de la SFODF sont de promouvoir l'orthodontie et l'orthopédie dento-faciale en France et dans le monde, auprès de tous les professionnels de santé.

Elle contribue à l'amélioration de la santé bucco-dentaire en participant à la **formation des praticiens** par le biais notamment de réunions scientifiques et la publication d'une revue scientifique trimestrielle « l'Orthodontie Française », et en favorisant le **développement de programmes de recherche** dans la spécialité orthodontique par le biais du Prix INSERM/SFODF.

En 2005, ses nombreuses implications et les différentes actions pour ses membres ont permis à la SFODF d'être distinguée par l'État français en tant qu'« Association Reconnue d'Utilité publique », puis comme société savante.

Le 24 juillet 2020, la SFODF a obtenu du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, après décision du Conseil d'État, **la reconnaissance du titre de membre titulaire de la SFODF**.



Les membres titulaires peuvent désormais faire figurer sur leurs papiers à en-tête, ordonnances et plaques professionnelles « Membre titulaire de la Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale », après double vérification d'une part de leur inscription régulière au tableau du Conseil départemental de l'ordre auquel le praticien est inscrit (la SFODF communiquera au Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes la liste de ses membres titulaires) et du document émanant de la SFODF, valant obtention du titre.

Cette disposition implique qu'en cas de démission ou de radiation, cette qualité ne pourra plus être maintenue, ce qui imposera automatiquement la suppression de la mention.





Les membres titulaires de la SFODF au 1^{er} septembre 2020 pouvant faire valoir cette qualité (un document officiel justifiant du titre leur sera adressé prochainement) sont :

	Nom	Prénom	Ville / Pays	Titularisé en	Statuts
A	ABEHSERA	Ariel	STRASBOURG	2000	
	ABS	Marie-Paule	MARSEILLE	2000	
	ACHAWI	Sakher	FONTAINEBLEAU	2000	
	AKNIN	Jean-Jacques	PARIS	1985	
	ALOUINI	Ons	MONTPELLIER	2017	
	AMAT	Philippe	LE MANS	1999	
	ANDRIAMBOLOLO NIVO	Rabetrano	Madagascar	1998	
	AUDIAT ROMAIN	Anne	BOULOGNE BILLANCOURT	1998	
B	BACON	William	STRASBOURG		Honneur
	BARBONI	Sabine	CAHORS	2000	
	BARRAL CADIERE	Laurence	STE FOY LÈS LYON	2003	
	BAZERT	Cedric	LATRESNE	2007	
	BENDAHAN	Gabriel	PARIS	2019	
	BENHABIB	Zaheira	Algérie	2004	
	BENOIT	Roland	DONJEUX		Honneur
	BENYOUNES-UZAN	Carine	PARIS	2008	
	BERY	Alain	CUCQ	1980	
	BESSON TRAN MINH	Amandine	ROUEN	2000	
	BOEHM HUREZ	Christine	PARIS	1981	
	BOILEAU	Marie-José	VILLENAVE D'ORNON	1989	
	BOLENDER	Yves	STRASBOURG	2008	
	BONNEROT	Michel	MONNIERES		Honoraire
	BONNIN	Frédéric	TOURS	2000	
	BOUCHONNEAU	Stéphane	NANTES	2010	
	BOUNOURE	Guy	ALBI	1977	
	BOURDILLAT MIKOL	Claude	COURBEVOIE	2000	
	BOUSERHAL	Joseph	Liban		Honoraire
	BRAVETTI	Morgane	LEXY	2009	
	BREZULIER	Damien	RENNES CEDEX	2017	
	BUCCI	Annie	VAUVERT	1997	
	BUSSON	Elisabeth	LYON	1991	
C	CALVEZ	Xavier	ST LÔ	2000	
	CANAL	Pierre	COMAILLAUX		Honneur
	CAROLUS	Sophie	NANCY	2016	
	CARRÉ	Denis	MÉZIÈRES SUR SEINE	2000	
	CHARAVET	Carole	Belgique	2019	
	CHARRON	Claude	PARIS		Honneur
	CHILLES	Daniel	BELFORT	2000	
	CHOUKROUN	Marc Géraud	MONTRouGE	2000	
	CHOUVET	Geneviève	VICHY		Honoraire
	CHOUVIN	Monique	CARPENTRAS	2000	
	CLEDES	Géraldine	NOGENT SUR MARNE	2016	
	COMARD	Jean	PERPIGNAN		Honoraire
	CUBIZOLLE	Thierry	BEZIERS	1990	
D	DANGUY	Chantal	HENIN BEAUMONT		Honneur
	DANGUY	Michel	HENIN BEAUMONT		Honneur
	DE BEAUCORPS	Aline	STRASBOURG	2004	
	DE BRAUWERE	Florence	LE RAINCY	2009	
	DE BRONDEAU	François	CENON	2003	
	DE COSTER	Thierry	Belgique	1991	
	DEBLOCK	Louis	VANDOEUVRE	1977	
	DECOCQ	Philippe	ROUBAIX	2019	
	DÉCOSSE	Michel-Henri	MELUN		Honneur
	DELAIRE	Jean	NANTES		Honneur
	DELERUE	Olivier	BOULOGNE SUR MER	1982	
	DELSOL	Laurent	MONTPELLIER	2017	
	DEMANGE	Christian	LYON	1991	
	DÉMOGÉ	Paul Hugues	PARIS		Honneur
	DENIAUD	Joël	ANGERS	2003	
	DESHAYES	Marie-Josèphe	MERVILLE RANCEVILLE	1998	
	DIOUF	Joseph Samba	Sénégal	2010	
	DOUAL	Arlette	HAUBOURDIN		Honneur
	DUCLOS	Pierre	FUMEL		Honoraire
	DUNGLAS	Christophe	PARIS	2000	
	DUPUIS	André	ST FARGEAU PONTIERRY		Honoraire



E	EGLOFF	Benoît	LA ROCHELLE	2014	
	EL ALAM	Rafeh	Liban	1998	
	EL JABRI	Yassir	DENAIN	2010	
	ELHAGE	Edward	NANTES	2000	
	ETCHEVERRY	Marguerite Marie	ANGLET	1993	
F	FALANGA	Henri Jean	SIX FOURS LES PLAGES	2000	
	FALQUE	Elisabeth	CORBEIL ESSONNES		Honoraire
	FAURE	Jacques	TOURNEFEUILLE	1989	
	FAVEREAU	Bernard	TARBES	2000	
	FELLUS	Patrick	PARIS	1983	
	FERRE	Jean-Claude	NANTES		Honoraire
	FERRI	Joël	LILLE CEDEX	2000	
	FILLEUL	Marie-Pierryle	PONTOISE	1985	
	FLAGEUL	Françoise	PARIS		Honneur
	FLOUR	Jean	PORNIC	1975	
	FOUCHÉ	Gildas	MONTFORT-SUR-MEU	2000	
	FOURQUET	Lucile	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	2014	
G	FRAPIER	Laure	MONTPELLIER	1993	
	FRINDEL	François	ST ETIENNE	1978	
	GAUTIER	Frédéric	HAGONDANGE	2004	
	GEBEILE - CHAUTY	Sarah	DECINES CHARPIEU	2010	
	GENONE	Bruno	Italie		Honoraire
	GESSIER	Stéphane	MONTBELIARD	1993	
	GHOUBRIL	Joseph	Liban	2005	
	GLINEUR	Régine	Belgique	2000	
	GONZALEZ GIRALDA	Ruperto	Espagne		Honneur
	GOSELIN	Monique	VILLE D'AVRAY		Honoraire
	GÖTTLE	Magalie	SAINT GAUDENS	2014	
	GOUDOT	Patrick	PARIS	2019	
	GOURMELEN	Annaïg	MONTGERON	2000	
	GUEZ M'GAIDES	Anny	SALON DE PROVENCE	2000	
	GUYOMARD	François	EVREUX	1996	
	HALB	Luc Joseph	STRASBOURG	2000	
	HENOCQ DURAND	Anne Sophie	REMIREMONT	2004	
	HILDWEIN	Marc	ERSTEIN	1994	
H	IOANNIDOU MARATHIOTOU	Julia	Grèce	1993	
	JEGOU	Isabelle	MONTFORT L'AMAURY	1984	
	JOSEPH	Guillaume	AIX EN PROVENCE	2014	
	JOSEPH	Guillaume	AIX EN PROVENCE	2014	
IJ	KALIFA ARNAUDEAU	Françoise	Belgique	1996	
	KANTER	Daniel	STRASBOURG	2017	
	KERBRAT	Jean-Baptiste	ROUEN	2007	
	KHAROUF	Samir	CERGY	2000	
	KIKANO	Elie	PARIS	2010	
	KLOCKEMANN LÉVEILLÉ	Katharina	VIROFLAY	2000	
	KOLF	Jacqueline	ST GERMAIN SUR MORIN		Honoraire
	KRETZ SARTHOU	Laurence	PARIS	2000	
	KRETZ SARTHOU	Laurence	PARIS	2000	
L	LAMORLETTE	Didier	NOGENT SUR MARNE	1976	
	LANGERON GARDINIER	Thierry	VERRIERES LE BUISSON	2016	
	LANGLADE	Michel	CLERMONT FERRAND		Honoraire
	LE FUR	Yann	VIENNE	2009	
	LE GALL	Michel	AUBAGNE	2013	
	LE NORCY	Elvire	MONTRouGE	2019	
	LE PETIT	Xavier	BORDEAUX	1989	
	LEGRIS	Sylvie	BEAUVAIS	2019	
	LITZLER	Marianne	BELFORT	2000	
	LODTER	Christiane	TOULOUSE	1989	
	LOREILLE	Jean-Paul	VERRIÈRES LE BUISSON		Honneur
	LUPI PEGURIER	Laurence	CAGNES SUR MER	2019	
	MACIAS ESCALADA	Emilio	Espagne	1995	
	MAJOURAU-BOURIEZ	Aurélié	BOULOGNE BILLANCOURT	2019	
M	MARKOSTAMOS	Kyriakos	ATHENES		Honoraire
	MARTIN LACOMBE	Marguerite	AVIGNON		Honoraire
	MARTINEZ SALOMÉ	Hélène	RAMBOUILLET	2000	
	MASSOL	Jean Pierre	CABESTANY	1998	
	MAUCHAMP	Olivier	GRENOBLE		Honneur
	MEIFFREN	Marie-José	LESPARRE MEDOC	2000	
	MELSEN	Birte	Danemark		Honneur
	MER	Grégoria	CHAVILLE	2017	
	MER	Grégoria	CHAVILLE	2017	



	MESSAOUDI	Yassine	VEVEY	2018	
	MEUNIER	Claudine	ISSOIRE	2000	
	MORGON	Laurent	LYON	2000	
	MOSSE	Albert	MONTPELLIER Cedex 5		Honoraire
	MOTTO	Gérard	EVREUX	2000	
	MOULY	Françoise	EVREUX	1996	
	MOUSSEAU	Jérôme	PORNIC	2008	
	MOUTAFTCHIEV	Valentin	Bulgarie	2001	
	MUJAGIC	Magali	PARIS	2000	
N	NGOM	Papa Ibrahima	Sénégal	2008	
	NGUYEN GAUFFRE	Marie Anne	ARPAJON	2000	
	NICOLAS	Jeanne	QUIMPER	2000	
	NICOLAS	Sébastien	LA VALETTE DU VAR	2019	
	NOZAIS	Philippe	RENNES	2019	
OP	OLLU	Jean-François	LE MANS	2000	
	PAGIN	Jean	REIMS Cedex		Honoraire
	PANTALONI	Hélène	MARSEILLE	2000	
	PATRICE DOUSSEAU	Marcel	LYON		Honneur
	PAUPE ROYER	Emmanuelle	TROYES	2009	
	PERNIER	Claire	CALUIRE ET CUIRE	2006	
	PHILIBERT	Aymeric	PROVINS	2019	
	PILLLOT	Déborah	SAINT JEAN DE VEDAS	2018	
	POURRAT	Frank	BLAYE	2000	
	PRAGIER	Raymond	METZ		Honoraire
	PRIBULA	Francis V.	GENÈVE		Honoraire
	PRILLEUX	Sylvie	BRUNOY	2000	
	PY	Catherine	THONVILLE	2009	
R	RABERIN	Monique	LYON	1988	
	RASKIN	Sylviane	Belgique	1997	
	RAYMOND	Jean-Louis	ST LAURENT DE LA SALANQUE	2006	
	REDON	Nicolas	ST AVOLD	2013	
	RENGER	Stéphane	ST LOUIS	2000	
	REUFFLET	Bernard	PARIS		Honoraire
	RINGARD	Jean Paul	DOUAI	2010	
	ROOS	Hervé - Asher	Israël	2003	
	ROOS	Sébastien	ST RAPHAEL	2004	
	ROZENCWEIG	Georges	GRENOBLE	2000	
	ROZENCWEIG	Sophie	GRENOBLE	2000	
S	SALAGNAC	Jean-Michel	NANTES	2017	
	SCHNEIDER	Gilles	SÉLESTAT	2000	
	SCHOUMAN	Thomas	PARIS	2019	
	SKINAZI	Georges	PARIS		Honoraire
	SOREL	Olivier	RENNES	1993	
	SOUCHET	Alain	MULHOUSE	1998	
	SOULIÉ	Pierre Jean	ORANGE	2000	
	SOYER	Yves	MONTGERON	2000	
	STEPHANOS	Samir	ST CHÉRON	2000	
	STRAUB	Denis	TASSIN LA DEMI LUNE	1992	
	SZUSTAKIEWICZ	Bertrand	LIMOGES	2009	
T	TALMANT	Jacques	LA CHAPELLE SUR ERDRE		Honneur
	THEVENET	Hélène	MONTPELLIER	2000	
	TRUCHOT	Gilles	ARES	1992	
V	VALERO	Stéphan	AUBENAS	2010	
	VALLEE CUSSAC	Vivianne	PESSAC ALOUETTE	1995	
	VERMELIN	Laurent	PARIS	2000	
	VESSE	Marc	MANTES LA JOLIE	1985	
	VILLEMEY	Arllette	LYON		Honoraire
	VION	Pierre	GRENOBLE		Honneur
W	WEISSENBACH	Olivier	TOUL	2004	
	WOLFF	Julien	STRASBOURG	2010	



Titularisation

Pour devenir membre titulaire, deux options se présentent aux membres adhérents :

- 1) L'obtention normale de la titularisation (art. 2 du Règlement Intérieur).
- 2) L'obtention à titre exceptionnel de la titularisation (art. 3 du Règlement Intérieur)

1) Pour l'obtention normale, tout membre adhérent doit répondre aux conditions suivantes :

- avoir assisté à quatre réunions de l'association et à deux assemblées générales depuis leur adhésion,
- avoir présenté à l'association trois travaux jugés validants par le Conseil d'administration, les commissions compétentes ayant été entendues.

Les travaux susceptibles d'être reconnus validants sont :

- a. La participation à un rapport, ou à une question mise en discussion, ou à la direction scientifique d'une manifestation importante de la société, sur proposition motivée du président des sessions scientifiques.
- b. Une communication à la tribune ou la présentation d'un programme quel qu'en soit le support (travail personnel, original et inédit), le comité ou la commission compétente ayant été entendu.
- c. Une communication affichée, jugée par la commission des communications affichées.
- d. La présentation d'une démonstration sur un sujet clinique après avis de la commission des tables de démonstration.
- e. La présentation de cinq cas traités et des documents afférents (dont la liste est fournie par le secrétariat).
- f. Une participation particulièrement active aux travaux de la commission de terminologie, sur proposition de son président.
- g. La présentation publique du mémoire admis en fin d'études de qualification universitaire spécialisée.
- h. La présentation publique de la thèse ayant permis l'obtention d'un titre de Master of Sciences, de Docteur en sciences odontologiques ou de Docteur d'Université.

2) Pour l'obtention à titre exceptionnel :

Les personnes dont les titres et travaux dans la spécialité sont particulièrement importants peuvent être admis d'emblée comme membres titulaires. Tout praticien, désireux d'être admis d'emblée comme membre titulaire de l'association, peut en faire la demande écrite au Secrétaire Général. Cette

demande doit être signée d'un parrain membre du Conseil d'administration ou ancien président des sessions scientifiques. Elle doit être accompagnée d'un *Curriculum Vitae* et de la liste des titres et des travaux qui la justifient.

12,5 %

des membres sont actuellement titulaires, c'est un privilège et une reconnaissance de leurs pairs

En 2018, une modification du Règlement Intérieur a porté à trois le nombre de travaux reconnus validants pour accéder à la titularisation. Parmi ces travaux, la présentation de cas traités **personnellement** est vivement recommandée. Ces cas n'auront pu être diagnostiqués et traités en collaboration avec d'autres praticiens, en particulier dans un service de clinique universitaire ou mutualiste. C'est dire l'importance que le Conseil d'administration de la SFODF attache et reconnaît aux aspects diagnostiques, cliniques et thérapeutiques de notre spécialité.

Les demandes doivent être envoyées au Secrétaire Général de la SFODF au minimum **2 mois avant l'Assemblée Générale Ordinaire** qui statuera. Veuillez à vous renseigner de cette date auprès de la SFODF !

Pierre Canal, Conseiller permanent de la SFODF, a bien voulu répondre aux questions du Secrétariat Général.

Quelle est la différence entre un membre titulaire et un membre adhérent de la SFODF ?

Les membres titulaires peuvent, s'ils le souhaitent et contrairement aux membres adhérents, participer aux instances de la SFODF.

Ils peuvent ainsi, selon différentes conditions, devenir :

- Parrain d'un membre adhérent,
- Membre du Conseil d'administration ou du Bureau de la SFODF,
- Président(e) d'une réunion scientifique de la SFODF,
- Secrétaire chargé(e) du Comité de lecture et du Comité de rédaction de l'Orthodontie Française,
- Membre de la Commission de formation continue,
- Responsable ou membre de la Commission des Tables de démonstration, des communications affichées et de l'audiovisuel,
- Responsable d'une commission à fonctionnement périodique, comme le Comité scientifique ou encore la Commission des relations internationales,
- Bénéficiaire de l'honorariat, à l'issue de sa carrière.

Ces conseils, comités ou commissions sont des organes importants et actifs de la SFODF qui permettent de faire avancer notre spécialité en proposant des outils efficaces, des formations ou bien encore des études pour tous les acteurs de notre discipline.

Pourquoi est-il important de présenter des cas ?

Le plus important dans la présentation de cas est la nécessité d'iconographier l'ensemble de ses patients en vue de la présentation de certains d'entre eux. En effet, c'est grâce aux examens complémentaires et notamment aux photographies et aux radiographies que l'on peut se rendre compte des effets réels de notre thérapeutique avec, en particulier, les superpositions. Qui plus est, la validation est une reconnaissance de la qualité et du sérieux du praticien.



James Vaden, ancien président de l'American Board of Orthodontics, a énuméré les raisons de se présenter à l'examen du Board (Vaden, 2000) :

- l'amélioration personnelle en tant que clinicien,
- une confiance en soi accrue,
- une expérience très enrichissante,
- des niveaux de pratique professionnelle améliorés,
- l'établissement de normes et de critères de qualité pour la profession.

Quels sont les documents demandés pour présenter un cas ?

Le dossier clinique doit comporter :

1. Une anamnèse.
2. L'examen clinique : relevé des caractéristiques exo- et endo-buccales, des fonctions oro-faciales, de l'occlusion statique et dynamique, des articulations temporo-mandibulaires.
3. Les examens complémentaires prescrits à la suite de l'examen clinique seront analysés : photographies, radiographies, moulages en plâtre ou numériques, ainsi que les examens complémentaires particuliers comme une scintigraphie, un cone beam, etc. qui peuvent avoir été prescrits en seconde intention.

Les différentes étapes d'un traitement doivent être traitées séparément, suivant un code de couleur bien précis : le début du traitement sera indiqué en noir, la fin du traitement en rouge et la fin de la contention en vert, enregistrée au moins un an après la fin du traitement. Pour les documents intermédiaires, dans un cas de traitement précoce ou dans un cas chirurgical, le code de couleur est le bleu.

Les moulages et la céphalométrie sont-ils encore d'actualité ?

Oui, ils sont encore d'actualité, mais pas suffisants ; ils participent au diagnostic et donc à l'établissement du plan de traitement, mais ils doivent être accompagnés d'une synthèse des bilans cliniques (fonctionnel, parodontal et esthétique) à chaque étape du traitement pour les réévaluations : début, intermédiaire (éventuellement) et fin de traitement.

Les cas choisis peuvent-ils avoir été présentés à une autre commission ?

Sur les cinq cas, nous acceptons quatre cas présentés et validés pour la titularisation au sein d'une Société faisant partie de la Fédération Française d'Orthodontie ou du board français.

Lors de la présentation des cas, tous les cas doivent être exposés et seul le 5^e cas sera évalué.

Comment choisir un cas à présenter ?

Il faut tout d'abord qu'il fasse partie de la liste des « types de cas à présenter », répondant aux diverses dysmorphies retrouvées en orthodontie, et qu'il soit un cas non atypique et présentant les critères reconnus de fin de traitement.

Qu'est-ce qu'un beau cas ?

C'est un cas traité répondant aux critères actuels de fin de traitement. Les documents présentés doivent être d'une grande qualité, ce qui atteste de la rigueur du candidat.

Quelles sont les erreurs que vous constatez lors de la présentation des cas ?

Les plus fréquentes sont souvent la qualité insuffisante de certains documents, les erreurs des tracés céphalométriques et celles des tracés des superpositions structurales.

Comment expliquer qu'il existe différents boards ?

Dans le monde, il existe 14 boards nationaux et le board européen, dont l'objectif principal est d'harmoniser les normes de traitement et de mettre en valeur les qualités des traitements orthodontiques.

Qui jugera la présentation des cas à la SFODF ?

La commission des tables de démonstration, des communications affichées et de l'audiovisuel de la SFODF est habilitée à juger de la validité des présentations pour la titularisation. Elle est présidée par le Secrétaire général de la SFODF ou par le Secrétaire général adjoint.

Elle comprend :

- le Secrétaire général ou son adjoint,
- un représentant du Président des sessions scientifiques,
- cinq membres du Conseil d'administration choisis par le conseil,
- cinq membres titulaires élus annuellement par l'Assemblée générale et acceptant cette fonction, deux mois avant l'Assemblée générale,
- deux chirurgiens, ayant voix consultative, désignés annuellement par l'Assemblée générale.

Sur demande écrite du candidat à la titularisation, il peut être adjoint à la commission un membre titulaire choisi par le candidat. Ce membre a une voix consultative et il se porte garant du caractère personnel du travail présenté.



LYON

1921-2021

100 ANS D'INNOVATIONS
EN ORTHODONTIE
AU SERVICE DE NOS PATIENTS

20-22 MAI

92^e RÉUNION SCIENTIFIQUE DE LA SFODF

CO-PRÉSIDENTES

Claire Pernier
et Sarah Chauty

LES GRANDS MOMENTS

DES CONFÉRENCIERS NATIONAUX ET
INTERNATIONAUX DE HAUT NIVEAU

JEUDI 20 MAI

Pré-cours par Anton Sculean (*Suisse*)

VENREDI 21 MAI

« *Docteur, je souhaite garder mes dents* » :
vers des traitements plus conservateurs.

« *Docteur, je souhaite un traitement peu
contraignant* » : vers la maîtrise de l'ancrage.

Journée exclusive pour les Assistantes :

« En route vers l'orthodontie 2.0 : maîtriser
les outils de demain ».

Cocktail apéritif au milieu de l'exposition.

Soirée des 100 ans de la SFODF dans un lieu
emblématique de Lyon.

SAMEDI 22 MAI

« *Docteur, je souhaite un joli sourire* » :
vers des traitements plus discrets et
plus harmonieux.

« *Docteur, je souhaite un traitement rapide
et confortable* » : vers des traitements plus
efficaces.



Retrouvez le programme scientifique
dès le 1^{er} octobre 2020 sur :

sfodf-lyon2021.com

sfodf
100 ANS
1921-2021



L'ÉDITO

Chers tous,

C'est un événement majeur qui se prépare à Lyon du 20 au 22 mai 2021, puisque nous célébrerons alors **le centenaire de la SFODF**, au cours de sa **92^e réunion scientifique**.

Il y a 100 ans, la ville de Lyon accueillait, en effet, le 1^{er} Congrès de cette vénérable société savante, présidé par le Professeur James Quintero. Depuis, la tradition veut que le congrès revienne dans la ville qui l'a vu naître tous les dix ans. Son succès ne s'est jamais démenti puisque la dernière édition de 2011 avait accueilli 800 participants. L'éminent et regretté Professeur Julien Philippe avait anticipé cet anniversaire mémorable et préparé une enveloppe avec des documents à nous remettre quand il ne serait plus là ! C'est dire !

Le thème de ce congrès colle à l'air du temps puisqu'il se veut être **une réflexion sur l'évolution de nos pratiques professionnelles** au service de nos patients. L'orthodontie connaît en effet des évolutions considérables ces dernières années grâce au progrès technologique. Aucun secteur n'y échappe, tant en ce qui concerne le diagnostic que le traitement. Les empreintes optiques, l'impression 3D, le Cone Beam se démocratisent. Les aligneurs, les ancrages squelettiques, les nouvelles contentions ouvrent encore des perspectives. La communication sur internet devient incontournable... Mais attention, ce congrès n'est pas réservé aux initiés. Chacun doit pouvoir progresser, découvrir des dispositifs ou des techniques qui lui correspondent, des tours de main directement applicables lundi matin au cabinet ! **L'approche sera à la fois scientifique et clinique !**

Situé dans la Cité Internationale, entre le Parc de la Tête d'Or et les bords du Rhône, proche de la Gare de la Part Dieu, le Palais des Congrès de Lyon, qui avait accueilli le G7 en 1996, sera le cadre idéal d'un tel événement.

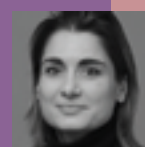
Le jeudi 20 mai, **le cours pré-congrès** intéressera un large public puisqu'il sera l'occasion d'écouter le Pr Anton Sculean, de l'Université de Berne (Suisse). Cet éminent parodontologiste, membre de la Société d'Angle, présentera de nombreux cas cliniques ortho-parodontaux qui ont fait sa réputation. De nombreux conférenciers de renom seront également au rendez-vous, venant d'Espagne, d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, d'Autriche, de Tunisie, de Suisse et, bien sûr, de France ! La journée du vendredi accueillera une session consacrée aux assistant(e)s et se terminera par un cocktail dans la salle d'exposition, suivi du dîner de Gala qui aura lieu dans le Grand Réfectoire du Grand-Hôtel Dieu, magnifiquement et tout récemment restauré.

Nous vous donnons rendez-vous à Lyon pour célébrer les 100 ans de la SFODF !



Sarah Chauty

Présidente de la 92^e Réunion Scientifique



Claire Pernier

Présidente de la 92^e Réunion Scientifique

Sarah CHAUTY et Claire PERNIER

Co-Présidentes de la 92^e réunion scientifique





sfodf 92^e RÉUNION SCIENTIFIQUE DE LA SFODF

100 ANS

D'INNOVATIONS EN ORTHODONTIE
AU SERVICE DE NOS PATIENTS

LYON 2021

20-22 MAI

→ JEUDI 20 MAI 2021

PRÉ-COURS

Titre à confirmer

Anton SCULEAN (Suisse)



→ VENDREDI 21 MAI 2021

92^e REUNION SCIENTIFIQUE DE LA SFODF

**« 100 ans d'innovations en orthodontie
au service de nos patients »**

MATINÉE :

« Docteur, je souhaite garder mes dents »

vers des traitements plus conservateurs

- La parodontologie au service de la préparation orthodontique : les renforts minéralisés
Béatrice STAUB (Lyon)
- Chirurgie muco-gingivale
Anton SCULEAN (Suisse)
- Traction de dents incluses à risque : programmer les ancrages pour anticiper et minimiser les gestes chirurgicaux
Christophe DUNGLAS (Paris)

Pause-café dans la zone d'exposition

- Transplantation : l'expérience et le recul du clinicien !
Arnaud LAFON
et Claire PERNIER (Lyon)
- Vers un meilleur contrôle de l'expansion transversale maxillo-mandibulaire : apport du cone beam
Jean-Luc OUHOUN (Lyon)
- Encombrement mandibulaire : la réponse du chirurgien par front de bloc
Olivier ESNAULT (Paris)

Cocktail déjeunatoire dans la zone d'exposition

Assemblée Générale de la SFODF

APRÈS-MIDI :

« Docteur, je souhaite un traitement peu contraignant » vers la maîtrise de l'ancrage

- Les clés de correction du sourire gingival
Skander ELLOUZE (Tunisie)

- *Titre à confirmer*
Stefano TROIANI (Suisse)*

Pause-café dans la zone d'exposition

- Ancrages à usages multiples
Stéphane RENGIER (St Louis)
- New ways to more space in the maxilla: distalization and expansion
Guido SAMPERMANS (Autriche)*
- Chairside made easy: out-of-the-box mini screws appliances
Heinz WINSAUER (Autriche)*

18h00 - 20h00 Apéritif des Présidents - cocktail et surprises au sein de l'exposition pour célébrer les 100 ans de la SFODF (pour tous)

21h00 - 00h00 Soirée de la 92^e réunion scientifique de la SFODF (sur inscription)

* Traduction simultanée

→ VENDREDI 21 MAI 2021

JOURNÉE DES ASSISTANT(E)S

« EN ROUTE VERS L'ORTHODONTIE 2.0 :
MAÎTRISER LES OUTILS DE DEMAIN »

- Communiquer sur et avec les outils de demain.
L'expérience d'une geek !
Cécile VALERO et Raphaël SEBBAG (Lyon)
- L'orthodontie face aux risques du « tout numérique ». Comment être en règle avec la réglementation ?
Mélaine PAYA-ARGOUD (Lyon)

Pause-café dans la zone d'exposition

- Technique linguale : les spécialistes du 4 mains
Jean-Stéphane SIMON (Marseille)
- Les aligneurs
Wajeeh KHAN (Allemagne)

Cocktail déjeunatoire dans la zone d'exposition

- Démonstration pratique 1^{re} partie : binôme praticien-assistant face à l'empreinte numérique
Prise d'empreinte, logiciel Orthoanalyzer avec réalisation des socles, individualisation de la dentition
Guillaume LECOCQ (Valencienne)

Pause-café dans la zone d'exposition

- Démonstration pratique 2^e partie : binôme praticien-assistant face à l'empreinte numérique
Mise en plateau virtuel, impression 3D, set up et thermoformage
Guillaume LECOCQ (Valencienne)
- Atelier : comment utiliser la brosse à dents électrique en orthodontie ?
Conférencier à confirmer

18h00 - 20h00 Apéritif des Présidents - cocktail et surprises au sein de l'exposition pour célébrer les 100 ans de la SFODF (pour tous)

21h00 - 00h00 Soirée de la 92^e réunion scientifique de la SFODF (sur inscription)



* Traduction simultanée

→ SAMEDI 22 MAI 2021

MATINÉE :

« Docteur, je souhaite un joli sourire » - vers des traitements plus discrets et plus harmonieux

- Perte de papille : prise en compte de la forme des dents dans le projet thérapeutique
Olivier SOREL (Rennes)

- Dentisterie esthétique au service de l'orthodontie
Marie CLEMENT et Clara MARCOUX (Lyon)

- Correction des classes II et III par Motion Carrière préalablement aux multi-attaches et aux aligneurs
Luis CARRIERE (Espagne)*

Pause-café dans la zone d'exposition

- Aligneurs et traitement ortho-chirurgical
Waddah SABOUNI

- Optimisation esthétique et orthodontie - protocole pluridisciplinaire : ortho-prothèse bridge collé ?
Christine MULLER (Paris)

- Comment les nouvelles technologies ont modifié l'orthodontie linguale : *Set up, CAD/CAM, mini-vis, mini-plaques, distractions mandibulaires, numérique, nouveaux aciers...*
Dirk WIECHMANN (Allemagne)*

Cocktail déjeunatoire dans la zone d'exposition

Remise du Prix de la meilleure communication affichée

Présentation de la 93^e Réunion scientifique à Lille en 2021

Yves SOYER

APRÈS-MIDI

« Docteur, je souhaite un traitement rapide et confortable » vers des traitements plus efficaces

• Titre à définir

Wajeeh KAHN (Allemagne)

• Accélérer le déplacement dentaire : infos et intox

Carole CHARAVET (Belgique) et Michel LE GALL (Marseille)

• Contentions nouvelle génération

Serge DAHAN (Marseille)

• Collages indirects : techniques, programmation, tours de main avec coulée rapide

Laïla HITMI

Pause-café dans la zone d'exposition

• Chirurgie précoce

François CHEYNET et Michel LE GALL (Marseille)

• L'esthétique dans le résultat chirurgical : chin wing et Alabakov

Claire PERNIER et Paul CRESSEAU (Lyon)

• La réunion de concertation pluridisciplinaire au service des patients atteints de SAHOS

Pierre BOULETTEAU (Lyon)

• Ostéopathie et kinésithérapie aux différents temps du protocole ortho-chirurgical

Caroline ALVARADO (Lyon)



L'Orthodontie Française

vient de remporter le FEO Award 2020

Ce prix met à l'honneur **le meilleur article scientifique européen** paru au cours de ces deux dernières années dans un organe de communication officiel de société scientifique européenne.

Tous nos remerciements vont aux auteurs de cette publication, **Marie A. Cornelis et Paolo M. Cattaneo** pour leur article intitulé « Voies aérifères supérieures : analyse tridimensionnelle et effets du traitement par appareils fonctionnels » paru fin 2019 dans le numéro spécial TROS - volume 90, pages 337 à 342, consultable en ligne en accès gratuit sur le site internet de la revue : **www.orthodontie-francaise.com**

Cet article résume les principales lignes de recherche sur les voies aérifères supérieures menées par les auteurs. Ces derniers illustrent le fait qu'une analyse tridimensionnelle donne une meilleure représentation des caractéristiques anatomiques des voies aérifères supérieures, et que des mesures linéaires ne suffisent pas. Par ailleurs, ce type d'analyse tridimensionnelle a permis de mettre en évidence un effet positif du traitement par appareils fonctionnels sur l'oropharynx, chez des patients sains en croissance.



Marie A. CORNELIS



Paolo M. CATTANEO



Addendum de l'annuaire 2020

Liste des membres à jour de leur cotisation absents de l'annuaire papier 2020, qui en ont fait la demande au courant de l'été dernier.

Retrouvez également en ligne l'annuaire des membres depuis votre espace personnel, celui-ci étant à jour en temps réel de toutes les modifications qui nous sont transmises, comme la mise à jour de la cotisation ou des coordonnées de correspondance.

31 - HAUTE-GARONNE

SOUBIRON Isabelle - Chirurgien-dentiste
2 chemin Camphret
Centre Médical de La Léze
31870 LAGARDELLE SUR LEZE
Tel : 05 62 11 56 50
contact.orthosoft31@gmail.com

49 - MAINE-ET-LOIRE

MADI Caroline
Chirurgien-dentiste spécialiste
qualifiée en ODF
82 rue de la Madeleine
49000 ANGERS
Tel : 02 41 66 68 44
madi.caroline@wanadoo.fr

51 - MARNE

COMPÈRE Clémentine - Chirurgien-dentiste
14 rue du Marc
51100 REIMS
Tel : 03 23 23 58 68
cl.compere@gmail.com

61 - ORNE

RAULT Johann - Chirurgien-dentiste
3 rue Val Fleuri
61000 ALENCON
Tel : 02 50 39 93 99
dr.rault1@orange.fr

69 - RHÔNE

GODENECHÉ Julien
Chirurgien-dentiste spécialiste
qualifié en ODF
23 rue Clément Michut
69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 68 68 49
godeneche.odf@free.fr

75 - PARIS

MELKA Laure - Chirurgien-dentiste
68, rue des Archives
75003 PARIS
Tel : 06 08 80 72 46
melka.laure@gmail.com

BUCKTOWAR Jaykishan

Chirurgien-dentiste spécialiste
qualifié en ODF
16 rue de l'Assomption
75016 PARIS
Tel : 07 67 03 51 55
dr.jay.bucktowar@gmail.com

93 - SEINE-SAINT-DENIS

KONÉ Dodiebe - Chirurgien-dentiste
37 rue Henri Barbusse
Bât. B3, Porte 106
93130 NOISY LE SEC
Tel : 07 61 77 72 94
dodie198@outlook.fr

94 - VAL-DE-MARNE

FELLOUS Rémy - Chirurgien-dentiste
3 rue Charles Pathé
94300 VINCENNES
Tel : 06 64 97 69 38
docteur.fellous@gmail.com

97 - LA RÉUNION

BABET Nadia - Chirurgien-dentiste
16 A RN2 Ravine Ango
97442 SAINT PHILIPPE
Tel : 06 92 23 00 25
nadiababet@yahoo.fr

LES CONFÉRENCES DE PRESTIGE DE LA



REPORT
DE 2020

Marseille
World Trade Center

Jeudi
4 mars 2021

Diagnostic et gestion des Dysfonctions Cranio-Mandibulaires. Une approche clinique basée sur des preuves scientifiques

Ambra Michelotti (Italie)

Ambrosina Michelotti a obtenu son doctorat en médecine dentaire (DDS) en 1984 et a reçu un doctorat honoris causa en médecine dentaire de l'Université de Malmo (Suède) en 2018. En 1991, elle a obtenu le diplôme de spécialité en orthodontie. Depuis, elle participe à l'enseignement des deuxième et troisième cycles à l'Université de Naples Federico II, sur la thématique de l'orthodontie et des troubles de l'articulation temporo-mandibulaire.

Elle est professeure titulaire en orthodontie et en gnathologie clinique. Elle est directrice de l'Ecole postdoctorale en orthodontie et responsable du cours de master « Douleur orofaciale et troubles temporo-mandibulaires » à l'Université de Naples Federico II.

Ses sujets de prédilection sont centrés sur la pratique orthodontique et le traitement des troubles temporo-mandibulaires. Elle est auteure ou co-auteure de plus de 130 articles publiés dans des revues italiennes et internationales et co-auteure de plusieurs chapitres d'ouvrages. Elle a également donné de nombreuses conférences lors de congrès internationaux. Ses recherches portent principalement sur l'orthodontie clinique, la physiologie de base des muscles de la mâchoire, l'étiologie, le diagnostic et la gestion des troubles temporo-mandibulaires, et la relation entre la musculature du système stomatognathique et l'orthodontie.

Programme



Cette journée s'appuiera sur des cas pratiques et sera divisée en quatre parties :

PARTIE 1

Dysfonctions cranio-mandibulaires (DCM) : le point actuel

- Définition, prévalence, étiologie et physiopathologie
- DCM et bruxisme
- DCM, position condylienne et occlusion dentaire

PARTIE 2

Diagnostic clinique des DCM

- Axe I : diagnostic physique
- Axe II : évaluation psychosociale
- Les clés d'une anamnèse en pratique clinique
- Imagerie des ATM

PARTIE 3

Traitement des DCM

- Recommandations et conseils aux patients
- Physiothérapie des DCM

PARTIE 4

Traitement des DCM : gouttières occlusales

Tarif membre :
à partir de 420 €

Tarif non membre :
à partir de 500 €

Cette journée de cours est offerte à l'ensemble des internes de notre spécialité, ainsi qu'aux enseignants P.U., M.C.U. et A.H.U. des départements d'O.D.F. des universités françaises, pour que tous tirent profit de son enseignement magistral.

GRATUIT

**pour les internes et les enseignants
des départements d'ODF**



Comité d'organisation SFODF
15, rue du Louvre, Bat 2 - RdC
75001 Paris, France
E-mail : sfodf@sfodf.org



SITE INTERNET :
www.sfodf-prestige2021.com



E-MAIL :
sfodf@sfodf.org



23^{èmes}

Journées de l'Orthodontie

REPORT 11, 12, 13 ET 14 NOVEMBRE 2021
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

Le programme scientifique 2020 dans son intégralité est reporté aux JO 2021.

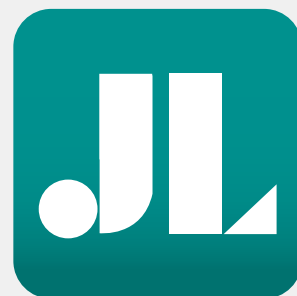
 **FFO** le comité de direction de la FFO
Fédération Française d'Orthodontie

Nouveauté

Téléchargez l'application John Libbey sur votre téléphone !

Construisez votre propre parcours de lecture en gérant votre bibliothèque et vos articles favoris, qui restent accessibles hors connexion, et profitez ainsi de votre revue à tout instant.

John Libbey vous a communiqué par e-mail vos identifiants. En cas d'oubli, utilisez la fonction « mot de passe oublié », vos identifiants personnels (valables sur le site internet et l'application mobile) vous seront renvoyés.



AGENDA

SFODF

Conférence de prestige 2021
Ambra Michelotti
→ Jeudi 4 mars 2021, Marseille

92^e réunion scientifique
→ Du 20 au 22 mai 2021
Lyon, Palais des congrès

Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va.

Sénèque

sfodfinfos

Société Française d'Orthopédie Dento-Faciale

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Olivier Sorel.

ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE :

Philippe Amat, Guy Bounoure, Sarah Chauty, Alexandra Schaller, Karine Sifany.

Toute correspondance doit être adressée à la SFODF
15, rue du Louvre - Bât. 2, RdC - 75001 PARIS
Tél. : 01 43 80 72 26 - Fax : 01 48 88 04 66
Courriel : sfodf@sfodf.org - Internet : www.sfodf.org

CRÉATION & RÉALISATION : Une2Couv - 05 63 33 61 10

ISSN : 1962-395X

ifit MINI : le dernier né de la gamme des tubes pour les deuxièmes molaires !

ifit est le tube le plus abouti et le plus innovant de la gamme d'American Orthodontics. Il synthétise au plus haut niveau la fonctionnalité d'un tube, la simplicité d'utilisation pour le praticien et le confort du patient. ifit MINI dispose des mêmes caractéristiques que les autres tubes de la gamme : son profil surbaissé comprend un chanfrein mésio-distal, un bord mésial crênelé en vue antérieure et une orientation plus basse du crochet. Le placement final de ce nouveau tube est facile grâce à la ligne horizontale de repère et aux guides de placement des instruments.

NEW ifit MINI pour les deuxièmes molaires se distingue par son Wraparound pad (base anatomique) et sa dimension mini : 2.5 mm MD.



AO AMERICAN ORTHODONTICS

60520 AMERICAN ORTHODONTICS CORPORATION
03 89 66 14 80 | AMERICANORTHO.COM/FR

Dispositifs médicaux de classe II réservés aux professionnels de santé - CE 5438. Merci de respecter les instructions d'utilisation disponibles sur simple demande : ifit@americanortho.com. Pas de remboursement direct par les organismes d'assurance maladie.